

ANNONCES LÉGALES JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUVAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.

ANNONCES légales

AVIS IMPORTANT
Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Lannoy, sont reproduites gratuitement dans l'édition à cinq centimes et dans la Gazette de Tourcoing de

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

A VENDRE

En Totalité ou par Lots
Par Adjudication Publique

En étude de M^e DUTHOIT, le jeudi 6 juillet 1882, à trois heures.

ROUBAIX

Rue de l'Epeule

7 MAISONS

à étage

Numéros 199, 201, 203, 205, 207, 209 et 211, dont plusieurs à usage de commerce.

ET UNE

MAISON en cour

Avec 41 acres 93 centiares de Fonds et Terrain.

Le tout d'un revenu annuel brut de **2,904 francs** 20576

Administrat. des Hospices Civils DE ROUBAIX

Etude de M^e Alain VAHE, notaire à Roubaix, successeur de M^e COTTIAUX.

Juge-Commissaire, M. DROUILLERS PROUVOST, Syndic, M. RUEFELET père, Le greffier du Tribunal, 26574, H. LEQUENNE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite de la Société anonyme des Tramways de Roubaix et Tourcoing.

Closure des vérifications et Affirmations

MM. les Crédanciers sont invités à se rendre au Tribunal le lundi 12 juillet 1882, à 10 heures du matin, pour les vérifications et affirmations des créanciers.

Juge-Commissaire, M. DROUILLERS PROUVOST, Syndic, M. RUEFELET père, Le greffier du Tribunal, 26574, H. LEQUENNE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite PALMER et Cie Répartition de dividende

MM. les créanciers vérifiés et affirmés sont invités à se présenter avec leurs titres d'admission à la faillite, chez M^e BAUDIN, avocat syndic à Roubaix, rue de l'Hospice, no 5, pour la remise du dividende de 5 % sur leur revenant.

Le greffier du Tribunal, Henri LEQUENNE.

IMMEUBLES à Vendre ou à Louer

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix et de M^e BIGO, notaire à Tourcoing.

ROUBAIX

Derrrière la gare du Chemin de fer Rue de l'Ouest et rue du Fresnoy VASTE

PROPRIÉTÉ

Autrefois à usage de la Société anonyme des Déchets de Roubaix-Tourcoing.

COMPRENANT :

Une belle Maison d'habitation grands Magasins, Bureaux, Remises, Ecuries, autres Dépendances.

BEAUX TERRAINS à bâti

Le tout d'une superficie, en comprenant moitié des rues, de 1 Hectare 37 Ares 80 Centiares

A VENDRE

En Totalité ou par Lots (Voir le plan sur les affiches).

L'an 1882, le jeudi 29 juin, à deux heures, M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude, en présence de M^e BIGO, à la vente publique au plus offrant, desdits biens.

FERME

et

3 hec. 66 ares 33 cent.

d'après mesurage de Fonds, Vergers et Terrains labourables, appartenant aux Hospices ci-vils de Roubaix.

A VENDRE Par adjudication publique Pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre 1882.

L'an 1882, le lundi 29 juin, à deux heures, de relevé, M^e Alain VAHE, notaire à Roubaix, procédera en son étude, en présence de M^e BIGO, à la vente publique au plus offrant, desdits biens.

IMMÉUBLES à Vendre ou à Louer

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix et de M^e BIGO, notaire à Tourcoing.

ROUBAIX

Derrrière la gare du Chemin de fer Rue de l'Ouest et rue du Fresnoy VASTE

PROPRIÉTÉ

Autrefois à usage de la Société anonyme des Déchets de Roubaix-Tourcoing.

COMPRENANT :

Une belle Maison d'habitation grands Magasins, Bureaux, Remises, Ecuries, autres Dépendances.

BEAUX TERRAINS à bâti

Le tout d'une superficie, en comprenant moitié des rues, de 1 Hectare 37 Ares 80 Centiares

A VENDRE

En Totalité ou par Lots (Voir le plan sur les affiches).

L'an 1882, le jeudi 29 juin, à deux heures, M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude, en présence de M^e BIGO, à la vente publique au plus offrant, desdits biens.

ARTICLE PREMIER

Les bâtiments de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DEUXIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE TROISIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE QUATRIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE CINQUIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE SIXIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE SEPTIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE HUITIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE NINTIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE ONZIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXIIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXIVÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXVÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXVIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXVIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXVIIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXIXÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXXÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXXIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXXIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXXIIIÈME

Les dépendances de la ferme, et 16 ares 77 centiares de terre en herbes, défrichées, jardins, potager et vergers, avec tous les arbres croissants. Tenant vers le sud à la propriété de M. Edouard Desurmont, de midi, aux articles 2me et 3me ci-après, carrière entre deux entièrement comprise, et du nord à la propriété et occupation de Mme veuve Leclercq.

ARTICLE DIXXIVÈME